



Affaire 10-010426

Indemnités de fonction des élus et frais de représentation
du Maire

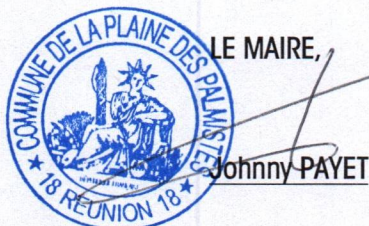
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **26 mars 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **24**

Absents : 04

Procurations : 01

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 01 AVRIL
2026

L'an deux mille vingt-cinq le **01 AVRIL** à **DIX-HUIT HEURES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUBE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

PROCURATION(S) :

ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à PAYET
Johnny

Publicité faite le 08/04/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260401-DCM10-010426-DE
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

Affaire 10-010426

Indemnités de fonction des élus et frais de représentation du Maire

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de huit adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 1^{er} avril 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 6 920 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 58.3 %,

Considérant que pour une commune de 6 920 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 23.32 %,

Considérant que pour une commune de 6 920 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal délégué en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6 %,

Compte tenu que la commune est *chef-lieu de canton*, les indemnités réellement octroyées seront majorées de 15 %, en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT,

I. INDEMNITES DES MAIRES ET ADJOINTS ET CALCUL DE L'ENVELOPPE GLOBALE

Le montant de l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 4 110,52 €.

Maire				
Population totale	Taux maximal en % de l'indice 1027	Indemnité brute en euros sans majoration	Application de la majoration	Indemnité brute en euros
De 3500 à 9 999 habitants	58,30 %	2396,43 €	15 %	2 755,89 €
Adjoints				
Population totale	Taux maximal en % de l'indice 1027	Indemnité brute en euros sans majoration	Application de la majoration	Indemnité brute en euros
De 3 500 à 9 999 habitants	23,32 %	958,57 €	15 %	1 102,36 €

Ainsi conformément aux dispositions législatives précitées, il ressort que l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités pouvant être attribuées au Maire et aux Adjoints est fixée à 11 574,77 € selon le calcul suivant :

$$(2\,755,89 + (1\,102,36 \times 8))$$

II. DETERMINATION DES INDEMNITES BRUTES MENSUELLES ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE MENSUELLE

Le Maire rappelle que dans la limite de l'enveloppe ainsi déterminée, il appartient au Conseil municipal de fixer le régime des indemnités de fonction des élus municipaux ayant délégation.

Désignation	Taux maximum de l'indemnité	Taux proposé	Montant de l'indemnité	Nombre d'élus concernés
Maire	58.30 %	40 %	1 890,84 €	1
Adjoints	23.32 %	17 %	803,61 €	8
Conseiller municipal délégué	6,00 %	5,27 %	216,62 €	15

Par application des différents taux proposés, l'enveloppe financière mensuelle s'élève à 11 569,06 €.

III. FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

L'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les Conseils municipaux ont la faculté de voter sur les ressources ordinaires, des indemnités aux Maires pour frais de représentation.

Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire à l'occasion de ses fonctions dans l'intérêt des affaires de la commune. S'analysant comme des allocations, elles peuvent prendre la forme d'indemnités fixes dont les montants peuvent varier selon les collectivités. Il est proposé d'attribuer au Maire une indemnité pour frais de représentation de 12 000 € annuel.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour :

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MAJORATION	MONTANT MENSUEL BRUT
PAYET Johnny	Maire	40 %	15 %	1 890,84 €
FAUSTIN Jean Yves	1 ^{er} Adjoint	17 %	15 %	803,61 €
IGOUBE Sabine	2 ^{ème} Adjointe	17 %	15 %	803,61 €
DAMOUR Jean Claude	3 ^{ème} Adjoint	17 %	15 %	803,61 €
THIBURCE Héliette	4 ^{ème} Adjointe	17 %	15 %	803,61 €
RIVIERE Alain	5 ^{ème} Adjoint	17 %	15 %	803,61 €
DALLEAU Gina	6 ^{ème} Adjointe	17 %	15 %	803,61 €
PAYET Mickaël	7 ^{ème} Adjoint	17 %	15 %	803,61 €
MOGALIA Mélissa	8 ^{ème} Adjointe	17 %	15 %	803,61 €
ALBUFFY Sonia	Conseiller municipal délégué	5.27 %		216,62 €
LEFLEM Bernard	Conseiller municipal délégué	5.27 %		216,62 €

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MAJORATION	MONTANT MENSUEL BRUT
MAILLOT Béatrice	Conseillère municipale déléguée	5.27 %		216,62 €
JULIE Willy	Conseiller municipal délégué	5.27 %		216,62 €
BERGAMME Henriette	Conseillère municipale déléguée	5.27 %		216,62 €
FONTAINE Wilfrid	Conseiller municipal délégué	5.27 %		216,62 €
PROBST Emmanuelle	Conseillère municipale déléguée	5.27 %		216,62 €
FOSSY Bernard	Conseiller municipal délégué	5.27 %		216,62 €
LAURET Blandine	Conseillère municipale déléguée	5.27 %		216,62 €
JUSTINE Victorien	Conseiller municipal délégué	5.27 %		216,62 €
PARIEL Myriam	Conseillère municipale déléguée	5.27 %		216,62 €
DIJOUX François	Conseiller municipal délégué	5.27 %		216,62 €
BOYER Annie Claude	Conseillère municipale déléguée	5.27 %		216,62 €
MAURER Mhedi	Conseiller municipal délégué	5.27 %		216,62 €
CANDASSAMY Emilie	Conseillère municipale déléguée	5.27 %		216,62 €

Soit une enveloppe globale qui s'élève à 11 569,06 €.

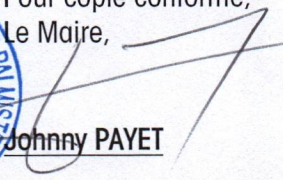
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **1 abstention** (Frédéric AZOR),

- **FIXE** les frais de représentation du Maire à 12 000,00 euros annuellement,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal,
- **DIT** que la présente délibération est applicable à compter du 1^{er} avril 2026,
- **TRANSMET** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET